

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

La Roche-sur-Yon, le 31 MARS 2022

HOTEL-DE-VILLE

Place du Théâtre - BP829

85021 - La Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-47-46-59

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 1^{er} FEVRIER 2022

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures et donne lecture des pouvoirs.

Présents :

Luc BOUARD, Jean-Louis TESSIER, Sébastien GROLEAU, Yannick DAVID, Christine RAMBAUD-BOSSARD, François GILET, Cécile DREURE, David BÉLY, Christine RAMPILLON, Marie-Claude MOREAU, Manuel GUIBERT, Angie LEBOEUF, Jacky GODARD, Gisèle SEWERYN, Pascal THIBAUT, Thierry GANACHAUD, Christophe HERMOUET, Laurence BEAUPEU, Anne AUBIN-SICARD, Malik ABDALLAH, Sylvie DURAND, Bernard QUENAULT, Sébastien ALLAIN, Frédérique PÉPIN, Maximilien SCHNEL, Françoise RAYNAUD, Pierre LEFEBVRE, Sophie MONTALÉTANG, Patrick DURAND, Jacques BESSEAU, Patricia LEJEUNE, Philippe PORTÉ, Dominique BOISSEAU-RAPITEAU, Guy BATIOU, Martine CHANTECAILLE, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Bernadette BARRÉ-IDIER, Alexandra GABORIAU, Laurent FAVREAU, Joëlle DELAMURE.

Pouvoirs :

Angélique PASQUEREAU	pouvoir à Jean-Louis TESSIER
Michelle GRELLIER	pouvoir à Marie-Claude MOREAU
Nathalie GOSSELIN	pouvoir à Sylvie DURAND
Nicolas HÉLARY	pouvoir à Martine CHANTECAILLE

Monsieur le Président propose la désignation de Madame Anne Aubin-Sicard en qualité de secrétaire de séance puis il donne la parole aux rapporteurs des différents dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Pacte fiscal et financier 2021-2026 - Avenant 1

Manuel GUIBERT : il est proposé au Conseil d'agglomération d'intégrer l'enveloppe de fonds de concours additionnel au pacte fiscal et financier 2021-2026, en fonction de la consommation de l'enveloppe pour chaque commune arrêtée au 31 décembre 2021 conformément à la délibération du 6 juillet 2021.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

2. Rapport quinquennal 2017-2021 sur l'évolution du montant des attributions de compensation

Manuel GUIBERT : il est proposé au Conseil d'agglomération de prendre acte du rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation sur la période 2017-2021.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

3. Intégration dans l'attribution de compensation du solde net des flux de mutualisation entre la commune de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération

Jacky GODARD : il est proposé au Conseil d'agglomération d'intégrer dans l'attribution de compensation de la commune de La Roche-sur-Yon le solde net des flux de mutualisation entre la commune et La Roche-sur-Yon Agglomération, soit une diminution de l'attribution de compensation de fonctionnement de 2 212 242 euros à compter de 2022.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

4. Financement ANAH d'aides aux façades - Avenant n° 2 à la convention Action cœur de ville

Manuel GUIBERT : pour la mise en œuvre du nouveau cofinancement par l'ANAH du dispositif d'aides aux façades déployé sur le centre-ville de La Roche-sur-Yon, un avenant à la convention Action cœur de ville est nécessaire. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'en approuver les termes.

Guy BATIOU : « Comme je l'ai déjà dit en Conseil municipal, il est évidemment très intéressant de rénover les façades. Par ailleurs, j'ai appris qu'une étude allait être engagée pour associer à ces rénovations des possibilités de travaux en matière d'économies d'énergie dans les logements. Je tenais à le souligner, car il faudra désormais envisager ce travail commun entre l'embellissement des façades et la prise en compte du contexte énergétique dans toutes les initiatives de l'Agglomération et de la ville de La Roche-sur-Yon. Comme je le dis souvent, il faut profiter de toutes les occasions car nous n'avons plus beaucoup de temps. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

5. Conseil de développement - Mandat spécial

Jacky GODARD : il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver le mandat spécial confié au Président du Conseil de développement, Monsieur Luc Guyau, afin de prendre en charge les frais exposés lors du congrès annuel de la fédération des conseils de développement qui s'est déroulé les 8 et 9 novembre 2021. Le montant de la prise en charge s'élève à 494,61 euros.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

6. Prestations de contrôles et de maintenance réglementaires obligatoires - Convention de groupement de commandes

Manuel GUIBERT : en vue du renouvellement des marchés publics relatif aux prestations de contrôles et de maintenance réglementaires obligatoires, il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la constitution d'un groupement de commandes en application de l'article L 2113-6 du code de la commande publique.

La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

7. Fourniture et gestion de titres repas dématérialisés - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature du marché

Jacky GODARD : la mise en place du groupement de commandes vise à permettre aux agents de bénéficier, sous conditions, de titres repas ; une mesure qui vise à accompagner le déploiement du

nouveau règlement relatif au temps de travail applicable depuis le 1^{er} janvier 2022. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

8. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Concession - Autorisation de signature d'avenants

Jacky GODARD : le Conseil d'agglomération est appelé à délibérer pour autoriser la signature des avenants suivants :

- Avenant n° 2 au marché n° G21010 - Conception, impression, et diffusion du magazine mutualisé *Roche Plus* - Lot n° 1 « Conception et mise en page » ;
- Avenant n° 1 au marché n° G21022 - Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot n° 2 « Chaussures, bottes de sécurité et accessoires chaussants pour les métiers tertiaires » ;
- Avenants aux marchés de travaux pour la construction de la scène de musiques actuelles (plusieurs lots) ;
- Avenant n° 4 au marché A18-090 - Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction de la scène de musiques actuelles de La Roche-sur-Yon ;
- Avenant n°1- N°DSP21-1 - Concession de service public pour l'exploitation du Parc des expositions et de la Salle des fêtes du Bourg-sous-la-Roche.

Question adoptée à l'unanimité par 36 voix pour, Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Françoise RAYNAUD, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Frédérique PÉPIN et Madame Florence LEMAIRE ne prenant pas part au vote.

9. Convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Jacky GODARD : il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes d'une convention entre le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et l'Agglomération, permettant à la Collectivité de donner une nouvelle envergure à la politique handicap.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

10. Retrait du syndicat mixte « Atlanpôle »

Yannick DAVID : la Roche-sur-Yon Agglomération est membre du syndicat mixte d'Atlanpôle depuis plusieurs années, afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation. Davantage centrée sur de l'innovation de rupture et sur des projets haute technologie, l'intervention d'Atlanpôle sur La Roche-sur-Yon Agglomération reste très limitée. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération de sortir du syndicat mixte Atlanpôle pour envisager une réponse plus adaptée aux entreprises locales.

Guy BATIOU : « Les autres départements se retirent-ils également de ce syndicat, et en quoi n'est-il plus pertinent d'avoir un syndicat mixte à l'échelle régionale pour aider à l'innovation ? »

Yannick DAVID : « D'une part, ce syndicat mixte s'est surtout concentré au fil du temps sur le développement de Nantes-Saint-Nazaire, et d'autre part beaucoup de départements partenaires ont constaté qu'ils n'étaient plus irrigués par les compétences de ce syndicat. C'est pour cette raison que certains départements et certaines grandes villes ont choisi de vivre leur propre destin, car le plus important en termes d'innovation est d'assurer avant tout un soutien de proximité. Or, nous connaissons les réalités de notre territoire, et la technopole que nous créons – qui ira bien au-delà de La Roche-sur-Yon Agglomération – associera justement les autres territoires de la Vendée. Autrement dit, nous voulons désormais porter cette innovation avec toutes les collectivités et tous les EPCI partenaires, et cela ne peut se faire que dans une relation de proximité. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

11. Travaux de sécurisation de l'aérodrome des ajoncs - Demande de subvention

Yannick DAVID : en application de l'arrêté ministériel du 18 janvier 2017, il convient de mettre à disposition un lieu d'accueil des services d'urgence et de créer une vigie pompier dans l'enceinte de l'aérodrome des Ajoncs, pour répondre à l'objectif opérationnel de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC). La vigie des pompiers devrait être opérationnelle en juin 2022.

Pour ce type de travaux, un financement de l'exploitant est possible via la Taxe d'Aéroport (TAP) pour une partie des travaux. Les travaux étant réalisés par l'Agglomération, il a été convenu avec la CCI de Vendée, actuel exploitant de l'aérodrome, une prise en charge équivalente à la TAP perçue.

Il est ainsi proposé au Conseil d'agglomération de solliciter une subvention d'un montant de 160 203 euros auprès la CCI de Vendée.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

12. Convention de mise à disposition des bassins et des animaux de la place Napoléon entre la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération

Yannick DAVID : les animaux de la place sont aujourd'hui propriété de la ville de La Roche-sur-Yon et mis à disposition de la Société publique locale (SPL) Destination La Roche-sur-Yon pour leur animation depuis le 1^{er} janvier 2021.

Afin de permettre le développement d'une politique touristique du territoire attractive avec notamment les animaux de la place, il est proposé au Conseil d'agglomération de conclure une convention de gestion au sens de l'article L. 5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), afin de permettre à La Roche-sur-Yon Agglomération d'intervenir sur la rénovation de ces animaux dans le cadre de sa compétence tourisme.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

13. Conventions de transfert au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération des réseaux des eaux usées et de l'eau pluviale de lotissements - Communes de La Roche-sur-Yon et Thorigny

Anne AUBIN-SICARD : il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les conventions de transfert des eaux usées et de l'eau pluviale au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération, dans le cadre de la réalisation des lotissements Les Jardins Yonnais à La Roche-sur-Yon et La Caillauderie à Thorigny.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

14. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la conception, réalisation et à l'exploitation de la nouvelle station d'épuration de La Roche-sur-Yon

Anne AUBIN-SICARD : la Roche-sur-Yon Agglomération, lors du Conseil d'agglomération du 29 septembre 2020, a retenu le recours à un Marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la construction et l'exploitation de la future station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon.

Afin de mener à bien ce projet, la Collectivité doit s'associer les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Celui-ci devra étudier et proposer au maître d'ouvrage des scénarios envisageables, de manière à s'assurer de la pérennité de l'installation et de bien maîtriser les garanties et les coûts d'exploitation, conformément au programme qu'il doit établir dans le MPPG.

La mission couvre les phases d'études préalables, de conception, de construction et d'exploitation de la nouvelle station d'épuration, ainsi que l'accompagnement à la déconstruction de l'ancien site. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver ce dispositif.

Question adoptée à la majorité par 41 voix pour.

4 voix contre : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

15. Accord-cadre pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sans tranchée

Anne AUBIN-SICARD : le présent marché consiste en la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sans tranchée de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, et à titre accessoire à marchés subséquents, conclu avec un seul opérateur économique, pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois, soit quatre ans maximum, au sens des articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. La procédure a pour objet « Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sans tranchée », selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles R.2124-1 et suivants du code de la commande publique. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver ce dispositif.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

16. Droit de préemption urbain - Modification n° 2 des modalités d'application

Thierry GANACHAUD : par délibération n°14 du 6 juillet 2021, La Roche-sur-Yon Agglomération est devenue compétente en matière d'élaboration de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), ce qui a entraîné le transfert de la compétence du droit de préemption urbain. Suite à plusieurs sollicitations de communes, le champ d'application du droit de préemption urbain a été modifié par délibération n°21 du 28 septembre 2021.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la modification du champ d'application du DPU suite à l'approbation du PLU de la commune de Mouilleron-le-Captif, ainsi que les termes de la convention de portage foncier entre la ville de La Roche-sur-Yon et l'EPF de la Vendée.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

17. La Roche-sur-Yon - Approbation de la convention de maîtrise foncière avec l'établissement public foncier de la Vendée, en vue de requalifier les abords de la place Delphin Maurice TUDEAU

Thierry GANACHAUD : suite au réaménagement du centre du Bourg-sous-La Roche, il est apparu que les façades bordant la nouvelle place Delphin-Maurice TUDEAU n'étaient pas au niveau de qualité urbaine attendu pour le centre du quartier.

La requalification du côté Nord de la place, avec le concours de l'EPF, est une opportunité de renforcer la polarité commerçante du Bourg. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération la signature d'une convention entre la ville de La Roche-sur-Yon, l'Etablissement public foncier et la Communauté d'agglomération, afin d'engager la maîtrise foncière de cet îlot stratégique pour le quartier.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

18. Modification de domanialité - Déclassement d'une emprise foncière non bâtie - ZAE de Beaupuy 3 à Mouilleron-le-Captif

Thierry GANACHAUD : la Roche-sur-Yon Agglomération procède à des rectificatifs d'alignement, afin de rendre cohérents la domanialité et l'usage en déclassant des délaissés fonciers. Aussi, un déclassement est nécessaire afin de répondre aux demandes d'acquisition du Groupe Océane Automobiles et à la SCI JBPLM Invest, professionnels de l'automobile situés au sein de la ZAE de Beaupuy 3 à Mouilleron-le-Captif. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver cette modification de domanialité.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

19. Changement de la tarification du groupement de commandes PCRS vecteur

Thierry GANACHAUD : GéoVendée a engagé en 2018 le Plan Corps de Rue Simplifié, qui vise à couvrir l'ensemble du territoire Vendéen dans le cadre de la politique de prévention des risques. GéoVendée souhaite la révision des tarifs des conventions d'indivision du PCRS tranche 1, pour tenir

compte de l'augmentation des frais de gestion et de gérance. Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver ces ajustements.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

20. Aides au parc public - PLH 2017-2022 - Actualisation du dispositif d'aides

Malik ABDALLAH : afin de tenir compte de la complexité des opérations de construction-réhabilitation de logements sociaux, et notamment la multiplicité des acteurs et des financeurs potentiels, il est nécessaire d'adapter le règlement des aides. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes du règlement modifié.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

21. Création du Comité des partenaires Mobilité

Laurent FAVREAU : conformément à la Loi d'orientation des mobilités (LOM) approuvée le 24 décembre 2019, et à la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, les Autorités organisatrices de la mobilité doivent créer un Comité des partenaires Mobilité, dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la mise en place de ce Comité.

Guy BATIOU : « Comme cela est précisé dans la délibération, il s'agit vraiment de se conformer à la Loi d'orientation des mobilités de 2019, et aussi à la loi contre le dérèglement climatique de 2021. Il est ainsi prévu que : « les autorités organisatrices consultent le Comité des partenaires Mobilité au moins une fois par an, et avant toute évolution substantielle de l'offre, de la politique tarifaire, ou de la qualité des services et l'information des usagers ». Mais elle précise également que : « le Comité des partenaires Mobilité émet un avis simple, mais obligatoire, sur les sujets subventionnés ». Or cela est très restrictif, surtout à raison au minimum d'une fois par an. Je pense que cela ressemblerait plutôt à une chambre d'enregistrement, car tout l'intérêt de ce genre de comité consiste justement à voir les raisons et les motivations en amont des évolutions proposées.

Néanmoins, vous avez quand même ajouté dans la délibération que : « ce Comité des partenaires Mobilité puisse s'inscrire au-delà des prérogatives sur toutes les questions relatives aux mobilités du territoire en tant que de besoin », ce qui correspond à peu près à ce que nous faisons à la commission. J'aimerais donc que cet ajout soit précisé. D'autre part, j'aimerais également savoir comment vous entendez travailler autour de ces questions relatives aux mobilités du territoire. Enfin, ce Comité pourrait-il aussi traiter de certaines réflexions, avant que les décisions soient prises ? Je pense notamment à une mission de veille sur les infrastructures, leur fonctionnement et leur manque, et particulièrement aux remontées des usagers des mobilités douces. Je pense aussi à une réflexion sur les futurs aménagements, afin d'intégrer les mobilités douces dès la conception et dans les avant-projets d'aménagement. En effet, lorsqu'on circule sans voiture sur la route de Nantes, à Sud avenue, ou bientôt vers le rond-point de La Ferrière, on voit bien tout l'intérêt pour ceux qui utilisent les mobilités douces d'avoir une réflexion partagée avant que des infrastructures soient en place. Il y a suffisamment de membres parmi ce Comité qui ont des retours d'expertise technique ou d'usages pour permettre d'avoir des propositions et des échanges autour de ce thème qui nous concerne tous. Enfin, comment les habitants seront-ils tirés au sort, et selon quelles modalités ? »

Laurent FAVREAU : « Nous nous conformons effectivement à ce que demande la loi. Cela étant, nous n'avons jamais refusé de travailler en commun en commission pour évoquer tous ces sujets. D'ailleurs, la création de ce comité permettra de travailler avec d'autres représentants du territoire qui apporteront leur expertise. D'autre part, si ce Comité se réunira au moins une fois par an, pour reprendre les termes, il n'empêche que nous inviterons l'ensemble des partenaires à réfléchir sur des thématiques que nous choisirons. Cela permettra notamment de mettre en avant certains sujets sur lesquels nous voulons travailler, et de mettre autour de la table tous les experts et les sachants de ces dossiers. Nous travaillerons donc en amont de ces projets, que nous proposerons ensuite à la commission et à l'Agglomération. Autrement dit, il s'agit simplement là d'un formalisme écrit, sachant que je compte bien continuer à m'appuyer sur l'ensemble des associations et des partenaires institutionnels pour travailler sur l'ensemble de ces sujets. »

Monsieur le Président : « Merci pour ces compléments de réponse. S'agissant du tirage au sort, il sera effectué sur la base des listes électorales. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

22. Rapport annuel des actions réalisées en 2021 dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées

Angie LEBOEUF : l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'Egalité des droits et des chances, la Participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, prévoient que la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées établit un rapport annuel des actions menées dans l'année écoulée. Ce rapport a été établi lors de la réunion de la Commission, le 10 décembre 2021.

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.
La Charte d'accessibilité universelle est adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

23. Dénomination de la salle du Manège

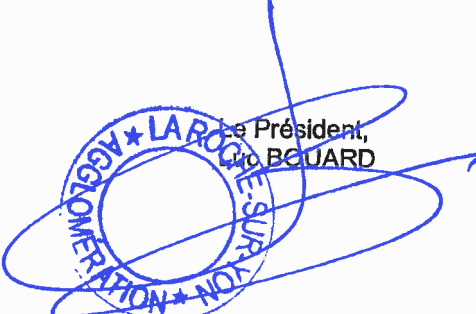
Monsieur le Président : il est proposé au Conseil d'agglomération de baptiser la salle du Manège « Le Manège - Salle Jacques AUXIETTE », en hommage à Jacques AUXIETTE qui fut Maire de La Roche-sur-Yon pendant 27 ans, et Président de la Région pendant onze ans. Je rappelle également qu'un hommage lui sera rendu au Grand'R pour l'anniversaire de sa mort, le 11 décembre 2022.

Stéphane IBARRA : « Notre groupe se félicite que le nom de Jacques AUXIETTE soit associé à un équipement majeur de notre Agglomération, d'autant qu'il a énormément œuvré pour la culture, et pour bien d'autres choses d'ailleurs. Nous prenons donc acte de ce choix, et voterons bien entendu cette délibération. Je vous remercie. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales ; il donne rendez-vous le 29 mars prochain à 18 heures pour le second Conseil d'agglomération de l'année 2022. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 heures 10.


Le Président,
M. BCUARD